

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : MAIRIE DE MARSEILLE - Mission Animal dans la Ville

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Direction de la Santé Publique et de l'Inclusion

Adresse : N° ..2..... Rue Place François Mireur - Immeuble Communica

Commune MARSEILLE

Code postal 13233 Marseille Cedex 20

Nature des activités :

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun		Quantité	Description (1)
B1	Larus Michahellis Goéland leucophée	300 / AN	Mâles et femelles de toutes classes d'âge et leurs pontes
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Préservation et maintien de la salubrité, de la santé ainsi que de la sécurité publique. Les modalités de ces actions sont détaillées dans le document annexé à la présente.
 Suite sur papier libre demande et intitulé "Proposition de protocole d'actions pour la gestion des nuisances causées par le goéland leucophée sur le territoire de la ville de Marseille".

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : Euthanasie par vétérinaire

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser : Enlèvement des ébauches de nid dès les prémices, suivi de pose d'entraves à la nidification.
Destruction des œufs Préciser : Stérilisation par aspersion d'huile ou trempage dans un bain d'huile.
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser : Prise en charge d'individus de l'espèce accidentellement blessés ou tombés du nid pour euthanasie par un vétérinaire, puis élimination des cadavres selon les procédés légaux en vigueur.
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : Par pièges létaux "Clapnet". La destruction stricto sensu d'individus de l'espèce étant réservée à des cas très particuliers en cas de force majeure, comme ultime possibilité d'action.

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Entrave à la nidification

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser : Formation assurée par un organisme agréé par la DDTM 13

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Années 2024 à 2026
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Provence - Alpes - Côte d'Azur
Départements : Bouches du Rhône
Cantons :
Communes : Marseille

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Un rapport sera établi au terme de chaque campagne annuelle, au mois de septembre, par la Mission Animal dans la Ville de la DSPI et transmis à la DDTM des BdR. Ce rapport comprendra le compte-rendu des opérations de stérilisation des œufs, un compte-rendu des actions menées pour la récupération des goélands leucophée blessés et euthanasiés, ainsi qu'un tableau des plaintes et différents signalements reçus par le Service "Allo Mairie", qui constitue une partie
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : de la base d'intervention du prestataire chargé de la régulation du goéland leucophée sur la ville de Marseille. Ce rapport sera transmis électroniquement au format PDF.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MARSEILLE
le 4 juillet 2023
Votre signature

Bruno BRIGNONE
Directeur